



ADRESSE DU PROJET

Établissement d'exécution des peines
de Bellevue

EEP Bellevue
rue du Tronchet 6
2023 Gorgier

MAÎTRE D'OUVRAGE

État de Neuchâtel

MANDATAIRES

Architecte : Association :
Julien Dubois Architectes SA
OCMP management SA

Ingénieur civil :
RBA SA — ingénieurs — conseils

Ingénieur CVS :
Toedtli Energie

Ingénieur E :
Betelec SA

DÉROULEMENT DU PROJET

Votation du crédit de construction :
18 mars 2008

Obtention du permis de construire :
22 juin 2009

Début de travaux :
novembre 2010

Fin des travaux :
décembre 2017

SURFACES DU PROJET

Surface totale du bien-fonds :
14'967 m²

Emprise au sol :
1'975 m²

Surface brute de plancher :
6'248 m²

Volume SIA :
19'172 m³

VALEUR ECAP

CHF 18'210'000.–

COÛTS DE CONSTRUCTION
(y.c. subventions)

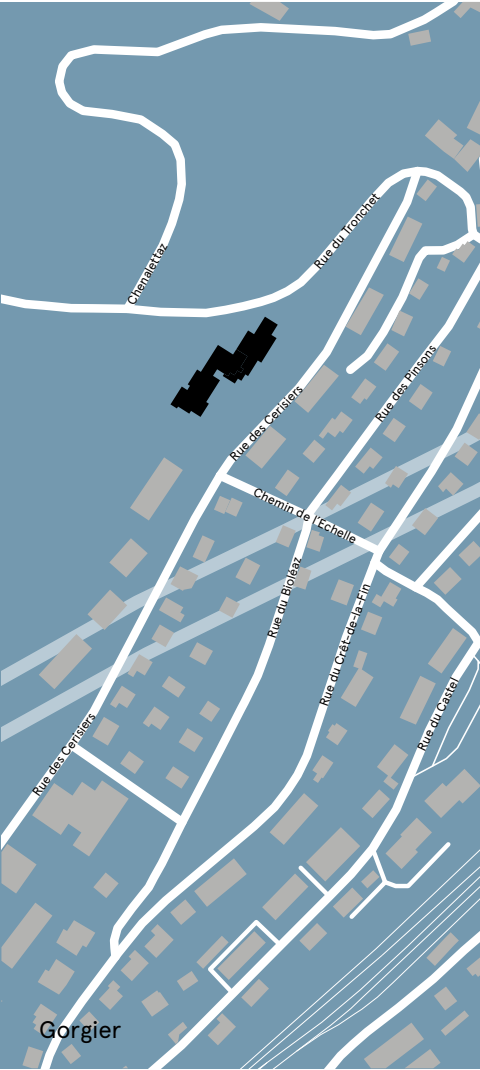
CHF 21'009'759.–

NOMBRE DE PLACE DE DÉTENTION

65 places

JUSTICE ET POLICE

ÉTABLISSEMENT
D'EXÉCUTION
DES PEINES DE
BELLEVUE



DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE LA SANTÉ (DFS)

Service des bâtiments de l'État
Rue de Tivoli 5
2003 Neuchâtel

T +41 32 889 64 80
F +41 32 889 60 87
www.ne.ch/sbat

 **ne.ch**
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

ALLOCUTION DU CHEF DE DÉPARTEMENT

Le 16 mars 2018 aura lieu l'inauguration de l'EEP Bellevue, remis entièrement à neuf dans le parfait respect du budget validé par le Grand Conseil en 2013. C'est pour moi l'occasion de remercier personnellement tous les participants à cette grande aventure, dont l'issue met un terme à la réforme du domaine pénitentiaire voulue par le Grand Conseil, dès 2008.

Depuis lors, dix ans presque jour pour jour sont passés jalonnés de travaux conséquents, menés sans interruption des activités pénitentiaires.

Ceci a représenté une épreuve de force, pilotée de main de maître par les différents intervenants tout au long des nombreux chantiers ouverts simultanément et sur plusieurs fronts. Je veux saluer ici le service des bâtiments et toutes ses équipes mobilisées et bien évidemment tout le personnel, cellulaire comme administratif, qui s'est

adapté quotidiennement aux tâches qui lui ont été confiées dans des environnements complexes. Leur professionnalisme, leur patience, leur flexibilité et leur faculté d'adaptation durant toutes ces années ont permis de maintenir les missions de l'établissement d'un bout à l'autre dans un contexte difficile, mais nécessaire pour un établissement de sécurité élevée tel que l'EEP Bellevue. Au nom du Conseil d'État, je les en félicite et les en remercie.

En 2016 nous célébrions la fin des travaux de l'établissement de détention La Promenade à La Chaux-de-Fonds ; aujourd'hui nous fêtons celle de l'établissement d'exécution des peines et mesures de Bellevue à Gorgier. Une grande page se tourne ainsi pour le canton de Neuchâtel et en particulier pour le service pénitentiaire. Ces travaux de longue haleine ont permis de corriger et de renforcer la sécurité des prisons, mais aussi de créer

de nouvelles places de détention, hélas nécessaires. Dès à présent notre canton pourra œuvrer, au niveau pénitentiaire, avec davantage de sérénité

Mais, et les professionnels du domaine pénitentiaire le savent bien, des infrastructures adaptées ne constituent qu'une partie de la mission d'exécution des peines et des mesures. Il n'est donc pas question de se relâcher ! Le milieu carcéral reste en constante évolution, avec des profils de personnes détenues toujours plus complexes face à des attentes sécuritaires élevées – et justifiées – de la société. Les défis restent donc nombreux, mais nous avons aujourd'hui la certitude de pouvoir les relever sur des bases structurelles solides et modernes.

ALAIN RIBAUX

Conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture

L'INDISPENSABLE PUNITION

C'est sous de nombreux angles que la peine doit être abordée : politique, moral, sécuritaire, humain, théologique, social, médical, juridique, psychologique... Notre domaine présente une diversité méconnue, de la richesse, de la complexité, alors que prévaut trop fréquemment une représentation uniforme, simplifiée et donc forcément caricaturale.

Il demeure en effet cette profonde conviction selon laquelle, pour assurer l'amendement des personnes détenues, il est nécessaire qu'elles souffrent et que plus cette souffrance est forte, plus leur salut social est assuré. La fausse image représentant les personnes détenues toute la journée sur leur lit, à regarder la télévision, est de même facture. Comment, dans ces conditions, penser que la modernisation d'une prison est nécessaire ?

C'est un fait : trop souvent, la prison évoque dans l'opinion publique des réactions sommaires. Considérer que la dégradation des conditions d'incarcération fait partie de la sanction est une erreur grave. Tout aussi grave, celle de se défaire en créant

des prisons « presse-boutons », des prisons high-tech dans lesquelles s'oublierait l'humanité de la personne détenue, mais aussi de l'agent de détention.

Le monde pénitentiaire concentre en lui des problématiques diverses et souvent très difficiles à articuler entre elles : les problématiques sécuritaires d'abord, les problématiques sanitaires, sociales, de l'éducation et de la formation ensuite... La clef de l'efficacité, c'est la lucidité, l'expérience, la pluridisciplinarité, la prudence et la connaissance précise de réalités qui sont extrêmement diverses.

Une prison ne se résume donc pas à ses bâtiments ou à ses occupants. Elle vit surtout grâce au personnel qui s'y dévoue. Et aujourd'hui, avec un EEP Bellevue rénové, le service pénitentiaire devient maître d'un outil moderne au service d'une mission régalienne qui participe à l'égalité entre tous les citoyens. Notre métier ne ressemble à aucun autre. Il porte une signification particulière. Il occupe, dans notre société, une fonction singulière. Nous faisons partie de ceux dont la fonction est de rendre possible

la vie commune. Car le temps de la prison doit être un temps utile, puisque chaque peine porte un horizon de réhabilitation. Et nous saurons, encore mieux qu'hier, en être les gardiens.

Pour nous il s'agira dorénavant de passer, si on peut le dire ainsi, de l'Âge de la pierre à la Renaissance. La rénovation d'un établissement vétuste s'accompagne d'une réflexion sur le bon emploi de ce nouvel équipement qui constitue l'un des piliers de notre dispositif pénal.

Alors, profitons de la fête de cette institution renouvelée pour nous pencher sur l'imperfection de notre société et chercher ensemble à la rendre moins imparfaite, plus humaine, plus respectueuse à la fois du droit des victimes et des fondements de notre société. J'é mets aujourd'hui le souhait que chacun puisse concevoir la peine comme un instrument non pas de vengeance, mais de réintégration de ceux que nous ne pouvons pas nous dispenser de punir.

CHRISTIAN CLERICI

Chef du Service pénitentiaire neuchâtelois

UNE PRISON POUR L'AVENIR

L'ouverture d'un établissement de détention n'a pas forcément une connotation positive, car la prison porte en elle l'image de la faute, de la sanction et de l'exclusion et ce sujet n'est pas en soi très populaire.

L'établissement d'exécution des peines Bellevue, avec ses nouveaux locaux flambants neufs, veut s'inscrire dans une nouvelle vision de la prison.

Une prison construite pour la liberté : la liberté de la société qui est en droit d'être protégée, en droit d'attendre que notre prise en charge interdisciplinaire des personnes détenues apporte des résultats

probants, dans la mesure du possible, sous la forme d'une parfaite réinsertion.

Une prison qui assure sa mission de sécurité élevée dans un esprit de sanction mais aussi et surtout de prise en charge thérapeutique, de resocialisation, de formation, de l'apprentissage du respect des règles et d'autrui.

Une prison qui planifie les peines en considérant les problématiques de la personne elle-même, son délit, ses liens familiaux et sociaux, la construction de perspectives professionnelles et personnelles, dans le but de donner des responsabilités et des meilleures chances de resocialisation.

Une prison qui met en place un concept de prise en charge évolutif, dans la mesure où le comportement, le respect, l'investissement, la droiture et le travail sont évalués et récompensés sous la forme d'assouplissements des régimes, d'accès supplémentaires à diverses activités, à des formations, à des occupations professionnelles plus intéressantes, tout en bénéficiant de plus de temps hors des cellules.

Finalement, une prison qui s'occupe des personnes détenues, mais aussi du personnel sécuritaire, administratif, manutentionnaire, scientifique, socio-éducatif et socio-culturel qui y travaille.

Un grand merci d'abord aux collaborateurs qui ont vécu une période mouvementée avec des changements importants permettant aujourd'hui d'être fiers de l'établissement, fiers de la prise en charge moderne des personnes détenues que nous assurons et fiers de l'organisation et de l'implication personnelle importante dans le processus, chacun à son niveau.

Un grand merci également au milieu politique qui nous a soutenu dans le projet, à la direction du service pénitentiaire pour la

confiance accordée, au service des bâtiments qui était toujours à l'écoute de l'utilisateur pour permettre la création d'un outil efficace et fonctionnel, aux architectes qui ont été à la hauteur en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des travaux, et finalement aux maîtres d'état et aux ouvriers qui ont su s'adapter aux règles sécuritaires, limitant les actions des uns et des autres, ceci pour garantir la parfaite sécurité de la population, du personnel, des personnes détenues et des infrastructures.

Avec son agrandissement et sa rénovation, l'établissement d'exécution des peines Bellevue se place aujourd'hui dans un contexte favorable, assumant parfaitement son rôle de partenaire reconnu, fiable, crédible et exemplaire au niveau de la collaboration concordataire, dans le respect des missions qui lui sont confiées par le législateur, et ceci de manière durable.

URS HAUSAMMANN
Directeur de l'EEPB

RÉSIDENCE SURVEILLÉE

En préparant cette journée, j'ai pris la peine de relire ce qui avait été écrit à l'occasion de l'inauguration de l'Établissement de Détention de la Promenade (EDPR) à La Chaux-de-Fonds l'année passée :

Contraintes financières, exigences sécuritaires, planification complexe, surprises en cours de chantier, volonté de bien faire, satisfaction générale. Finalement on retrouve ces mêmes ingrédients dans la transformation de l'Établissement d'Exécution des Peines de Bellevue (EEPB).

Pourtant ce qui frappe dans cette opération, c'est le fait que la silhouette générale du bâtiment n'a quasi pas changé. C'est peut-être l'occasion de parler de la qualité du projet qui avait été initialement réalisé pour accueillir un foyer de jeunes filles. Réalisé en 1974 par l'architecte Claude Rollier pour la Fondation Bellevue, acquis en 1992 par l'État de Neuchâtel, il accueillera ses premières personnes en exécution de peines en 1995. Si l'architecture est de style moderne, l'implantation dans la pente et les décrochés en façade créent un plan organique, variant à chaque niveau. L'efficacité des circulations

et l'apport général de lumière naturelle a permis de conserver l'organisation principale intérieure. L'enceinte extérieure annonce un programme fermé, mais les échappées visuelles sur le paysage grandiose invitent à la sérénité.

A la fois proche du village et pourtant isolé, on doit admettre que le lieu se prête d'emblée assez bien à la mission difficile qui lui est dévolue aujourd'hui. Il a toutefois fallu une certaine inventivité pour l'adapter aux besoins actuels: augmentation du nombre de cellules, agrandissement du secteur des ateliers, déplacement de la centrale vers la nouvelle entrée visiteurs, implantation d'une nouvelle annexe au nord, réorganisation complète du fonctionnement, etc.

Il a fallu également rattraper le temps perdu en entretien: remplacement des fenêtres et des protections solaires, isolation thermique complémentaire, mise en conformité des installations techniques et sécuritaires, raccordement au chauffage à distance, nouvelle cuisine professionnelle, assainissement des locaux, y compris le désamiantage des chapes, etc.

Enfin on ne peut oublier d'évoquer celui qui nous a tenu en haleine médiatiquement: le palmier, œuvre d'art pour certains, symbole politique pour d'autres. Il a su trouver sa place, que ce soit ici ou là.

Bref, dix années intenses à tous les niveaux.

Aujourd'hui nous pouvons être fiers du résultat. Merci aux architectes et aux mandataires pour leur fidélité et la qualité de leurs prestations. Merci aux entreprises pour avoir œuvré dans des conditions inhabituelles. Merci aux habitants du village pour leur compréhension. Merci au personnel de l'EEPB pour leur bonne collaboration et merci aussi aux occupants pour leur patience.

Notre patrimoine immobilier nécessite une attention régulière si nous voulons maintenir nos infrastructures publiques fonctionnelles. Nous allons donc poursuivre notre tâche de manière à continuer de faire de ce lieu un lieu digne et respectueux des droits de chacun.

YVES-OLIVIER JOSEPH
Architecte cantonal

COMPLEXITÉS DE L'ARCHITECTURE CARCÉRALE

Lorsqu'un architecte doit aborder la construction ou la transformation d'une prison, il touche à un paradoxe nécessitant d'utiliser des instruments théoriquement destinés à une amélioration des conditions de vie, soit de promouvoir une certaine liberté, pour créer un milieu qui, par définition, ne devrait pas se présenter comme étant accueillant mais dans tous les cas ayant pour but une privatisation de la liberté.

Nous avons donc cherché une attitude qui recherche des conditions architecturales minimales pour un déploiement «digne» de la vie entre les murs sans oublier les précautions liées à l'importance de la sécurité publique.

Ce projet, par sa complexité, n'a pas arrêté d'évoluer au fil des 10 ans qu'il aura duré. En effet, les conditions d'enfermement, la sécurité, les modifications législatives,... sont autant de paramètres qui ont imposé des remises en questions, des modifications du projet.

Mis à part la réponse au cahier des charges qui demandait une réflexion générale du fonctionnement du bâtiment avec une augmentation

du nombre de détenus, la séparation des flux internes, une nouvelle répartition des services, nous avons proposé d'intégrer une réflexion sur la couleur. En effet, depuis longtemps de nombreux experts, comme par exemple Goethe (1749-1832) s'accordent à considérer que la couleur influence le comportement des humains. Nous avons donc appliqué cela à l'entier du concept en séparant par exemple par des couleurs différentes les espaces «détenus» des espaces «sans détenus».

Ainsi, les sols des espaces «détenus» sont de couleur verte, qui symbolise la nature, la vie, la fraîcheur, mais également comme un symbole d'équilibre et d'harmonie.

Pour la partie «sans détenus», la couleur jaune a été retenue. Cette dernière est la couleur de l'ouverture et du contact social. Ainsi, on l'associe à l'amitié et à la fraternité ainsi qu'au savoir. Mais le jaune est également associé à la puissance et au pouvoir.

Le projet devait également tenir compte de la mise en œuvre des travaux dans un établissement en exploitation en maintenant en permanence l'organisation interne de l'établissement, tout comme la séparation

des flux du chantier. Tous les travaux, avec les contraintes liées à la sécurité élevée de l'établissement, ont demandé beaucoup d'anticipation et furent un défi de taille. Un travail de coordination important a donc dû être effectué tout au long du mandat entre la direction de l'établissement, les entreprises et la direction des travaux afin de gérer une planification exigeante.

Ce mandat, par sa longueur, par sa spécificité et par ses contraintes fut passionnant mais a demandé une souplesse et une rigueur de chaque instant.

JULIEN DUBOIS ARCHITECTES SA
Architecte EPFL SIA REG A
OCMP MANAGEMENT SA
Olivier Ciampi







8



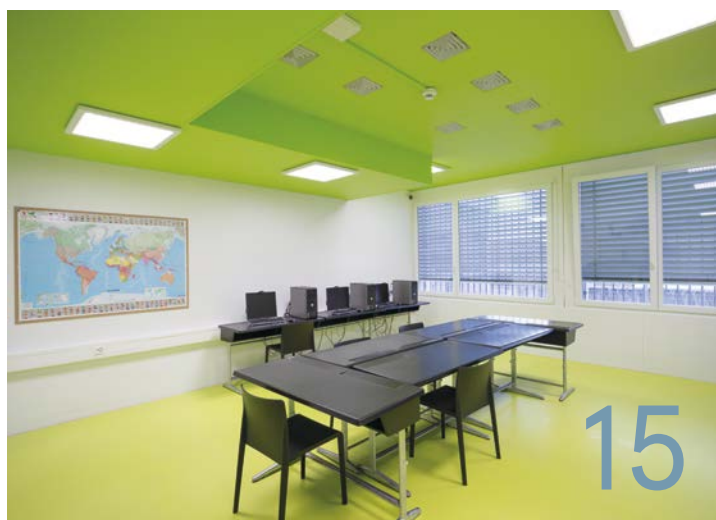
9



10



11



1. Vue sud de l'établissement
2. Entrée de l'établissement
3. Grande cour de promenade
4. Façade de la nouvelle annexe
5. Zone vestiaire pour visiteurs
6. Zone d'entrée du personnel
7. Espace pour le personnel
8. Espace commun pour détenus

9. Salle de visite
10. Visite familiale
11. Cellule
12. Atelier de conditionnement
13. Atelier de menuiserie
14. Cuisine
15. Salle de cours



JUSTICE ET POLICE

ÉTABLISSEMENT D'EXÉCUTION DES PEINES DE BELLEVUE

L'ÎLE AU PALMIER

Comme le prévoit la Loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, un concours d'intervention artistique a été organisé en février 2011 dans le cadre de la transformation et rénovation de l'Établissement d'exécution des peines de Bellevue à Gorgier. À l'issue d'un concours organisé selon la procédure sur invitation, le projet Le Palmier, de l'artiste genevois Christian Gonzenbach a été retenu par le maître d'ouvrage.

En effet, le jury formé de 11 personnes, a considéré que ce projet répondait de manière particulièrement adéquate aux critères qu'il avait défini dans le cahier des charges notamment en matière d'image et de symbole, de relation au lieu et à l'architecture,

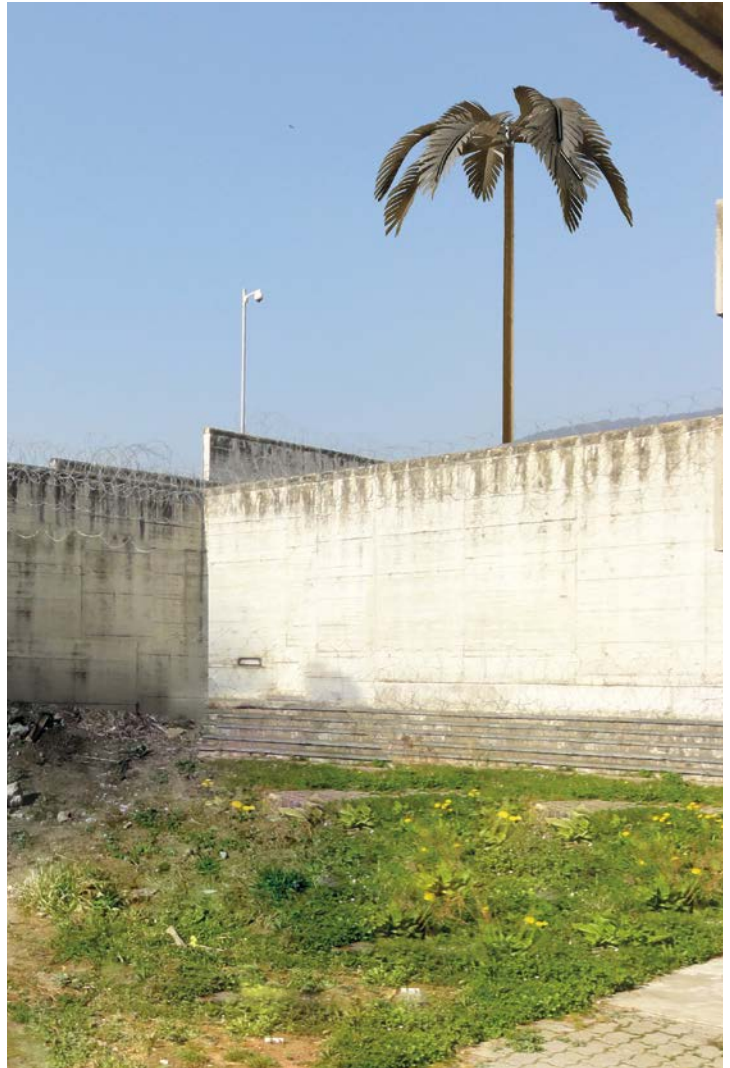
de relation à la nature même de l'établissement, ou de sécurité vis-à-vis des personnes détenues.

De plus considérant le lieu de tensions, de privation de liberté et de manque d'espace que représente une prison, le jury a été sensible à l'intention de l'artiste dont le projet offrait aux détenus une ouverture virtuelle sur le rêve, par un signe reconnaissable par tous quelles que soient leurs origines : un palmier, symbole du paradis imaginaire. Il a également apprécié que cette proposition, décalée et poétique, s'inspire d'une fresque existante à l'intérieur du bâtiment, réalisée par les détenus eux-mêmes.

Il a en outre salué l'intention de l'auteur qui, pour ne pas réduire l'espace restreint

dévolu aux détenus, avait prévu d'ériger l'œuvre à l'extérieur du périmètre de l'établissement, accentuant, de fait, le décalage entre l'intérieur et l'extérieur de la prison.

Toutefois, lors de la mise à l'enquête du projet, une partie de la population de Gorgier s'est opposée au projet, considérant qu'il pouvait devenir un symbole trop visible de l'établissement pénitentiaire dont ils n'appréciaient pas la proximité. Pour aller à la rencontre des opposants, l'artiste a entrepris de reconsidérer l'emplacement initialement prévu pour proposer une nouvelle variante, l'Île au Palmier, installée à quelques mètres au large de la plage de Gorgier.



L'ÎLE AU PALMIER

Une île a surgi du lac, juste en face de Gorgier. Sur cette petite terre émergée se dresse un palmier agité par le vent. On peut aisément rejoindre l'île en quelques brasses et s'y étendre au soleil.

Une telle image sortie d'un rêve tropical devient soudain réalité avec ce projet artistique.

Ma nouvelle proposition consiste à installer une île flottante sur le lac à l'emplacement de l'actuel radeau (qui est présent uniquement pendant la période estivale).

Suite à l'enlisement inextricable du projet d'installer une oeuvre près de la prison (EPPB)

où se cristallisent beaucoup trop de tensions, je change radicalement la position de mon approche. Au lieu de focaliser l'attention sur la prison, le Palmier se décentre du village et pousse sur une terre vierge, une île artificielle flottant sur le lac, territoire hors sol spécialement créé.

Ce projet ne prétend pas solutionner le problème délicat que représente une prison au cœur d'un village, mais offre simplement une image paradisiaque et pourtant réelle, ludique et poétique: une île tropicale au large de Gorgier. Située au l'opposé du village,

cette œuvre crée un contrepois au bâtiment massif de la prison.

On peut voir l'île depuis la prison et inversement.

CHRISTIAN GONZENBACH